

Voici ce que disent [Louis GILLE](#), [Alphonse OOMS](#) et [Paul DELANDSHEERE](#) dans ***Cinquante mois d'occupation allemande*** (Volume 3 : 1917) du

## **DIMANCHE 9 SEPTEMBRE 1917**

Le nouveau chancelier de l'Empire allemand est venu à Bruxelles il y a quelques jours. Il a tenu, disent les journaux officieux (**Note**), à se rendre compte sur place de l'administration allemande en Belgique. Le « *Conseil des Flandres* » n'a pas manqué de courir lui présenter ses hommages. Les feuilles allemandes ont rendu compte en style officiel et solennel de la réception. On a appris à cette occasion que le président de ce mystérieux Conseil est M. Tack. Dans sa réponse à une allocution courtisanesque de celui-ci, M. Michaëlis a déclaré qu'il suivrait à l'égard des Flamands la même politique que son prédécesseur.

Le « *Conseil des Flandres* », installé dans un hôtel de la rue Belliard, a changé de logis, à l'occasion de la visite du Chancelier ; il a «*adopté*» les salons du Cercle du Bac, rue Royale. Ainsi expulsés, les membres du cercle se sont réfugiés dans l'ancien hôtel du vicomte Desmazières, rue du Bastion.

Un des premiers résultats de la visite du chancelier paraît avoir été un nouveau pas dans la voie de la séparation administrative. Ces jours

derniers, en effet, M. Pochhammer, chef de l'administration allemande, a adressé à MM. Janssens, administrateur des contributions directes, douanes et accises, et Heyse, ff. d'administrateur de l'enregistrement, une sommation leur enjoignant de lui faire savoir dans les trois jours s'ils consentent à diviser les archives du département des finances en flamandes et wallonnes et à dresser la liste des fonctionnaires qui seront appelés à faire partie des deux services ainsi établis. La même demande avait déjà été formulée au mois de juin dernier, mais le secrétaire général, M. Buisseret, n'avait pas répondu officiellement. MM. Janssens et Heyse ont répondu en substance, avant-hier :

« Nous sommes décidés à ne pas participer à la séparation administrative. Nous avons fait part de notre décision à M. Mehlhorn et nous lui avons annoncé, à la suite de la lettre du mois de juin, que nous étions démissionnaires. M. Mehlhorn nous a demandé de retarder l'envoi de notre démission écrite, parce qu'il allait – disait-il – en référer et qu'il espérait qu'une solution satisfaisante pourrait intervenir. Peu de temps après, le Gouvernement général a désigné deux fonctionnaires allemands chargés de procéder à la division des pièces, l'un pour la partie flamande, l'autre pour la partie wallonne. Nous avons acquiescé à cette mesure, dans la pensée que c'était là la solution annoncée par M. Mehlhorn et parce qu'elle était de nature à nous satisfaire. C'est la première raison pour laquelle nous n'avons pas répondu à la demande du Gouvernement général. Il y en a une seconde basée sur l'impossibilité où nous nous trouvons d'opérer pratiquement un triage des pièces administratives.

Vous nous demandez, en outre, de désigner les agents qui seront appelés à faire partie des services flamand et wallon.

Nous regrettons de ne pouvoir vous fournir ces renseignements, car ce serait participer à la séparation administrative, ce que nous refusons de faire. Pour les motifs que nous vous avons donnés dans notre entretien avec M. Mehlhorn, nous persistons dans notre résolution, que vous comprendrez sans doute, de donner notre démission, si la séparation administrative est poussée plus loin qu'elle ne l'est en ce moment (1). »

Des démarches ont été faites auprès de différents fonctionnaires belges pour les déterminer à remplacer les fonctionnaires des finances. M. Melhorn se défend – assure-t-on – d'y être pour quelque chose ; il prétend que ces démarches sont le fait du groupe des «*activistes*». Ceux-ci ont essayé, notamment, de déterminer M. Berrewaerts, directeur des contributions à Gand, à accepter le poste d'administrateur des contributions directes en remplacement de M. Janssens ; ils ont offert également à un contrôleur d'Anvers une place de directeur à l'administration centrale. Mais ces offres ont été repoussées.

(1) On lira, à la date du 3 novembre, le récit de nouvelles démarches auprès de M. Janssens et de plusieurs de ses collègues.

### Notes de Bernard GOORDEN.

Concernant les *journaux officiels*, lisez l'article de synthèse de Roberto J. **Payró** ; « *Les Allemands en Belgique. La presse durant*

*l'Occupation » :*

<http://www.idesetautres.be/upload/PAYRO%20PRENSA%20DURANTE%20OCUPACION%20FR%20019190613.pdf>

Pour la **séparation administrative**, voyez notamment le chapitre 2 (« *La fondation du Conseil de Flandre* », pages XXIII-XXV) de l'introduction (« *Aperçu historique sur l'Activisme* ») aux **Archives du Conseil de Flandre (Raad van Vlaanderen)** qui ont été publiées par la Ligue Nationale pour l'Unité Belge ; Bruxelles, Anciens Etablissements Th. Dewarichet ; 1928, LXVI-551-VIII pages, dont XXXI planches hors texte. (« *Documents pour servir à l'Histoire de la guerre en Belgique* ») :

<http://www.idesetautres.be/upload/INTRODUCTIO%20N%20CHAPITRE%202%20ARCHIVES%20CONSEIL%20DE%20FLANDRE.pdf>